

République Française
Département de la Seine Maritime

*_*_*_*_*_*_*

COMMUNE DE PETIT-COURONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Délibération N° 2026/0309-004 du Conseil d'Administration du CCAS

Séance du lundi 9 mars 2026

Etaient présents :

J. BIGOT - D. JEANNIN - M. ANDRIEU - J.L. AURIAU - J. BETTENCOURT - V.
BIGOT-THERINCA - A. CHENU - J.L. CREVEL - F. DUVAL - R. DUVAL - T. GUILBERT
- D. POUYER - D. VALIN - C. VISCART

Excusés:

Myriam BEGAUD a donné pouvoir à Fernande DUVAL.
Jean-Noel MAITRINAL a donné pouvoir à Jean Louis CREVEL.
Jean BOUVIGNIES a donné pouvoir à Arlette CHENU.

Assistaient également :

S. AKINTOLA, S. DE ALMEIDA, K. GEST, M. LEMOINE, M. LHERMEROUT, A.
RENAULT

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le neuf du mois de mars à 18 heures,

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la
présidence de Monsieur Joël BIGOT, Président du CCAS.

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 10 février 2026 n'a pas fait l'objet
de remarques, il est donc adopté.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE

TARIFS RESTAURANT RESIDENCE AUTONOMIE « LES COURONNIERS » 2026

LE QUORUM CONSTATÉ,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code de l'action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.342-1, L.342-3 et D.342-5 et plus précisément l'article L.342-1 arrête :

dans son article 1^{er} - « Le prix du socle de prestations et des autres prestations d'hébergement des personnes âgées par les établissements mentionnés à l'article L.342-1 du code de l'Action sociale et des familles ne peut augmenter de plus de 0.86 % au cours de l'année 2026 par rapport à l'année précédente
(Paru au Journal officiel du 24/12/2025)

VU l'avis favorable de la Commission Solidarité et Coopération Internationale du Lundi 16 février 2026,

FIXE comme suit (annexe jointe à la délibération) les tarifs du restaurant de la Résidence Autonomie « Les Couronniers » à compter du 1^{er} avril 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Fait à Petit-Couronne,

Le Président,

Joël BIGOT

Vote :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Centre Communal d'Action Sociale
Maison de la Solidarité
160 rue du Général Leclerc
76650 PETIT COURONNE
Tél 02.32.11.64.70 / Fax 02.35.67.75.68

Déposé en préfecture le :

Affichage le :